BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2022-__0431 ___/PRES-TRANS promulguant la loi n° 027-2022/ALT du 16 juin 2022 portant ratification de l'ordonnance n°2021-009/PRES du 06 avril 2021 portant autorisation de la ratification de l'Accord de prêt n°776/14 signé le 23 décembre 2020 entre le Burkina Faso et le Fonds saoudien pour le développement (FSD), pour le financement du Projet d'aménagement hydro-agricole à Sono-Kouri (PAH-SK), dans la commune de Sono, région de la Boucle du Mouhoun

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la transition du 1^{er} mars 2022;

Vu la lettre n°2022-035/ALT/PRES/SG/DGLCP/DSCACP du 27 juin 2022 du Président de l'Assemblée législative de Transition transmettant pour promulgation la loi n° 027-2022/ALT du 16 juin 2022 portant ratification de l'ordonnance n°2021-009/PRES du 06 avril 2021 portant autorisation de la ratification de l'Accord de prêt n°776/14 signé le 23 décembre 2020 entre le Burkina Faso et le Fonds saoudien pour le développement (FSD), pour le financement du Projet d'aménagement hydro-agricole à Sono-Kouri (PAH-SK), dans la commune de Sono, région de la Boucle du Mouhoun ;

DECRETE

Article 1:

Est promulguée la loi n° 027-2022/ALT du 16 juin 2022 portant ratification de l'ordonnance n°2021-009/PRES du 06 avril 2021 portant autorisation de la ratification de l'Accord de prêt n°776/14 signé le 23 décembre 2020 entre le Burkina Faso et le Fonds saoudien pour le développement (FSD), pour le financement du Projet d'aménagement hydro-agricole à Sono-Kouri (PAH-SK), dans la commune de Sono, région de la Boucle du Mouhoun.

Article 2: Le présent décret sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 07 juillet 2022

Lieutenant-Colonel Paul-Henri Sandaogo DAMIBA

BURKINA FASO

=-=-=UNITE-PROGRES-JUSTICE

=-=---

IVE REPUBLIQUE

DEUXIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

LOI N°027-2022/ALT

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2021-009/PRES DU 06 AVRIL 2021 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET N°776/14, SIGNE LE 23 DECEMBRE 2020 ENTRE LE BURKINA FASO ET LE FONDS SAOUDIEN DE DEVELOPPEMENT (FSD), POUR LE FINANCEMENT DU PROJET D'AMENAGEMENT HYDRO-AGRICOLE A SONO-KOURI (PAH-SK) DANS LA COMMUNE DE SONO, REGION DE LA BOUCLE DU MOUHOUN

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition;

Vu la Résolution n°001-2022/ALT du 22 mars 2022, portant validation du mandat des députés de l'Assemblée législative de transition ;

a délibéré en sa séance du 16 juin 2022 et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1:

Est ratifiée l'ordonnance n°2021-009/PRES du 06 avril 2021 portant autorisation de ratification l'Accord de prêt n°776/14 signé le 23 décembre 2020 entre le Burkina Faso et le Fonds saoudien de développement (FSD), pour le financement du Projet d'aménagement hydro-agricole à Sono-Kouri (PAH-SK), dans la commune de Sono, région de la Boucle du Mouhoun.

Article 2:

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 16 juin 2022

Pour le Prévident de l'Assemblée législative de transition, le Premier Vice-président

e Président

Dominique ZOURE

Le Secrétaire de Séance

Lassina OUEDRAOGO

